JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2014- 344 /PRES promulguant la loi n° 009-2014/AN du 10 avril 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweit entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit au profit du Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2014-015/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 18 avril 2014 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°009-2014/AN du 10 avril 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweit entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit au profit du Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°009-2014/AN du 10 avril 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweit entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit au profit du Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE).

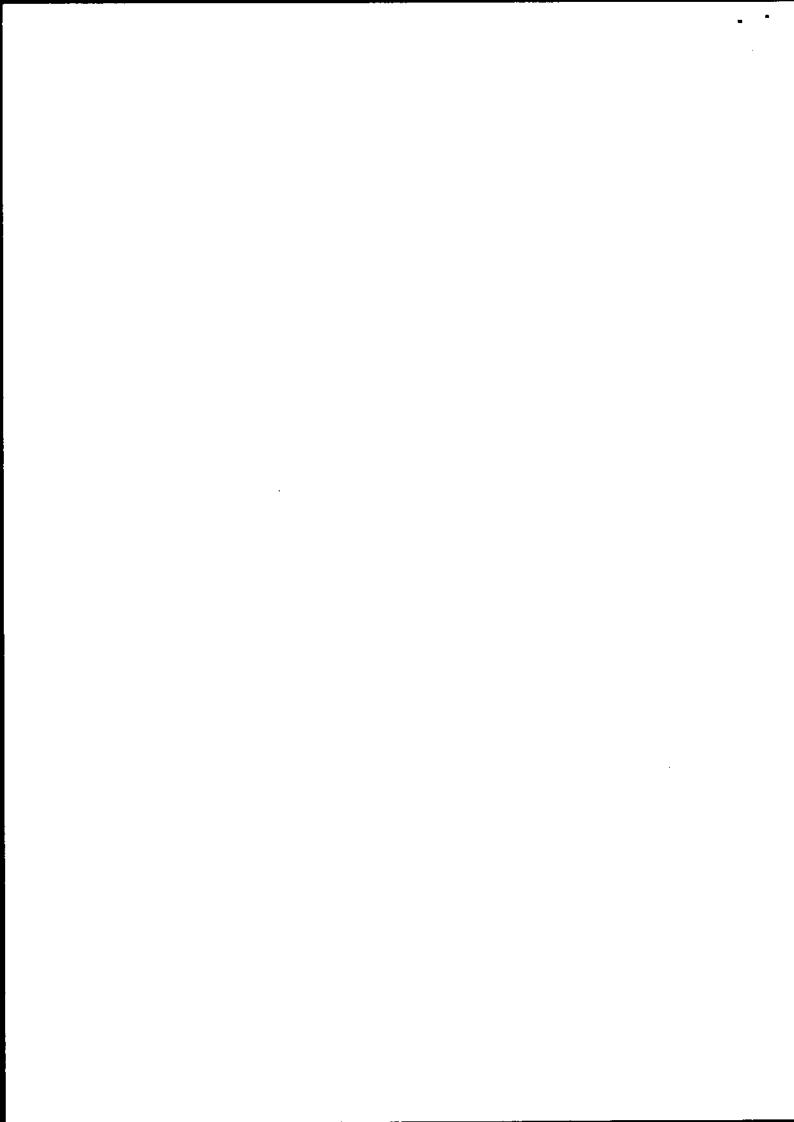
ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2014

Blaise COMPAORE

esio



BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº 009-2014/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 11 NOVEMBRE 2013 AU KOWEIT ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT AU PROFIT DU FONDS D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (FAPE)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 10 avril 2014 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit au profit du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 10 avril 2014.

Pour le Président de Assemble de ationale, le Premier Vice président

Kanidoù NABOHD

Le Secrétaire de séance

Salam DERME